previva | fonds de prévoyance des professionnels du travail social

Rapport de gestion 2020

Table des matières

Editorial 1

Chiffres clés 3

Placements 4

Effectifs 7

Engagements 9

Bilan et compte d'exploitation résumés 13-14

Organisation 15

Rapport de l'organe de révision 17

Frais 19

Editorial

L'année 2020 restera gravée dans toutes les mémoires. D'une part, la pandémie de Covid-19 a débuté avec un impact sanitaire, économique et social considérable. Et d'autre part, le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne, de manière effective le 31 janvier.

Après les corrections massives du premier trimestre, les marchés financiers ont rebondi d'une manière extraordinaire. Les principales banques centrales ont mené des politiques monétaires visant à acquérir massivement des actifs financiers et à injecter des liquidités dans l'économie. Elles ont ainsi contré les effets récessifs d'une crise économique et financière, tout en étant soutenues par les politiques budgétaires des gouvernements et les mesures sanitaires mises en place. Les marchés financiers ont été marqués par une forte volatilité, une progression importante de l'épargne et une hausse des placements alternatifs. Et le franc suisse s'est à nouveau affirmé comme une devise refuge en période de crise.

Dans ce contexte, le fonds a, au final, dégagé une performance positive de 2.81% néanmoins inférieure aux indices (Swisscanto: 3.91%, Credit Suisse: 4.11% et UBS: 3.84%). L'écart, non réalisé, résulte du 20.6% du portefeuille investi en US dollar, non couvert, qui a été dévalué de 8.72% contre le franc suisse en 2020.

Sur la base d'une performance et d'une situation financière encore fragiles, le Conseil de fondation a décidé, de manière prudente, de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 1.0% en 2020. Il correspond au taux légal de 2020 mais il est appliqué sur l'entier de l'avoir.

Avec la remontée des marchés de la fin de l'année, la situation financière et technique du fonds de prévoyance est satisfaisante. Elle se résume avec un degré de couverture de 108.2% au 31 décembre 2020.

La question de la durabilité dans la gestion de fortune et de l'investissement socialement responsable reste importante, notamment pour les institutions de prévoyance. Ce thème n'avait pas pu être présenté en 2020. Il le sera lors de la séance d'information aux assurés qui se tiendra **mardi 28 septembre 2021 à 17h30 au Centre Patronal.**

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.

Gilbert Cavin
Président du Conseil
de fondation

Sébastien Cottreau
Gérant

Chiffres clés

	2020	2019	2018
Nombre d'assurés actifs	5'609	5'440	5'179
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'204	1'127	1'074
Nombre d'institutions affiliées	81	81	81
Somme au bilan (en millions de francs)	1'124	1'074	941
Performance (en %)	2.81	12.02	-3.35
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en%)	1.00	3.00	1.50
Degré de couverture (en %)	108.2	106.6	102.5
Frais de gestion par assuré (en francs)	171	186	186
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.39	0.37	0.38

Taux de conversion (en %)

Age d'un homme Age d'une femme	58	59 58	60 59	61 60	62 61	63 62	64 63	65 64
Dès le 1er janvier 2021	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%

Placements

Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placements ou des fondations d'investissement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion SA à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.

L'allocation stratégique n'a pas été modifiée en 2020. De légers changements sont à venir en 2021 sur la base d'une analyse de congruence entre les actifs et les passifs.

Répartition des placements

	31.12.2020		31.12.2019		Stratégie 2019
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	22'758'932	2.0	14'632'570	1.4	0
Obligations en CHF	185'653'860	16.6	189'434'081	17.7	18
Hypothèques	990'000	0.1	990'000	0.1	0
Obligations en monnaies étrangères	198'142'794	17.7	192'304'155	18.0	18
Actions suisses	187'488'299	16.9	182'168'151	17.1	15
Actions monde	165'603'940	14.8	144'750'690	13.6	13
Actions marchés émergents	37'352'606	3.3	34'680'228	3.2	3
Placements immobiliers	279'134'299	25.1	274'847'037	25.7	29
Infrastructures	39'561'255	3.5	32'754'093	3.1	4
Autres placements alternatifs	64'789	0.0	827'466	0.1	0
Total	**1'116'750'774**	**100.0**	**1'067'388'471**	**100.0**	**100.0**

Performance

La performance enregistrée par le fonds s'est montée à 2.81%, ce qui est inférieur aux indices de référence en raison d'une surexposition non couverte en USD.

Performance de previva		Univers de comparaison					
		Swisscanto		UBS		Crédit Suisse	
2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
2.81%	12.02%	3.97%	10.85%	3.84%	11.07%	4.11%	11.44%

Performance du fonds

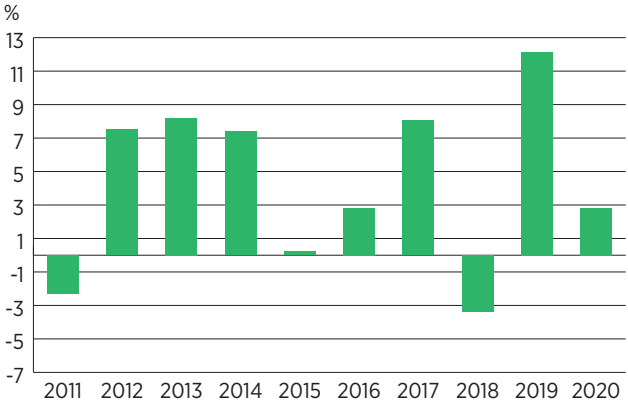

Effectifs

Institutions affiliées

A la fin de l'exercice 2020, le nombre d'institutions affiliées s'élevait à **81** (81 en 2019).

Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs est passé de 5'440 au 31 décembre 2019 à **5'609** au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3.1 %.

	31.12.2020		31.12.2019	
	Nombre	**Age moyen**	**Nombre**	**Age moyen**
Hommes	1'605	42.58 ans	1'582	42.8 ans
Femmes	4'004	40.38 ans	3'858	40.5 ans
Total	**5'609**	**41.01 ans**	**5'440**	**41.1 ans**

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2020	31.12.2019
Retraités (dont pont AVS)	1'009 (88)	938 (83)
Conjoints survivants	79	76
Invalides	78	76
Enfants	38	37
Total	**1'204**	**1'127**

Evolution des effectifs

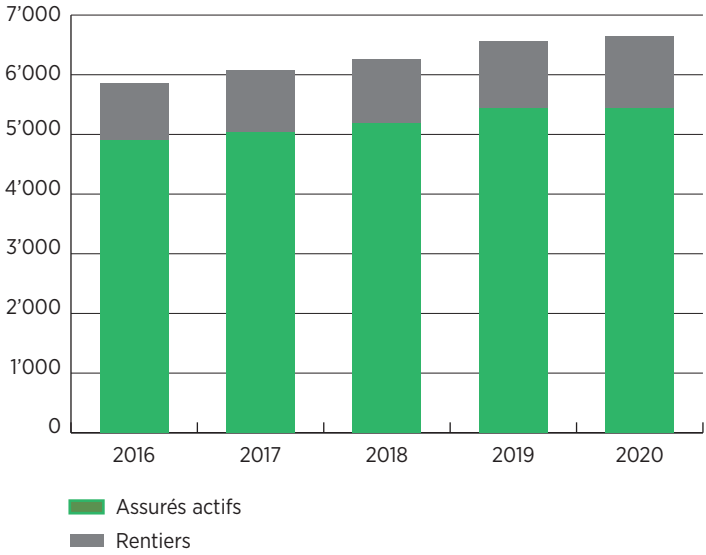

Le ratio actifs/rentiers demeure favorable à un niveau de 4.66 au 31 décembre 2020.

Engagements

Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **CHF 540'523'263** au 31 décembre 2020 et à à CHF 531'732'629 au 31 décembre 2019, soit en augmentation de 1.7%.

En 2020, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux de **1.0%**, soit le taux d'intérêt légal. Il a été appliqué aussi bien sur la partie obligatoire que la partie surobligatoire.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance

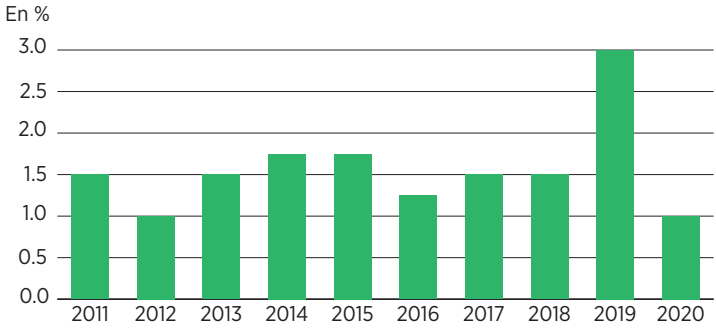

b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2020 avec les bases techniques LPP 2015 2.25%, se composent de:

		31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Vieillesse	Retraités	345'684'228	327'584'111
	Rente pont	1'594'789	1'508'268
	Enfants de retraités	257'243	263'022
Survivants	Conjoints survivants	17'406'402	16'351'046
	Orphelins	358'870	441'692
Invalides	Invalides	13'876'151	12'002'931
	Enfants d'invalides	491'817	464'928
Total		**379'669'500**	**358'615'998**

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour longévité est destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés. Elle a été augmentée à CHF 9'424'000 au 31 décembre 2020 (CHF 7'119'000 au 31 décembre 2019).

b) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est constituée pour absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à CHF 4'199'000 (CHF 4'141'000 au 31 décembre 2019).

c) Provision pour paiement futur des rentes

La provision pour le paiement futur des rentes sert à financer le passage de chaque assuré actif à l'état de retraité compte tenu de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion actuariel déterminé selon les bases techniques du fonds. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à CHF 50'940'000 (CHF 55'061'000 au 31 décembre 2019).

d) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique permet de couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Elle a été diminuée à CHF 20'841'000 au 31 décembre 2020 (CHF 21'208'000 au 31 décembre 2019) en vue d'abaisser l'intérêt technique à 2.0%.

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

Situation financière du fonds – Degré de couverture

Le degré de couverture est passé de 106.6% au 31 décembre 2019 à **108.2%** au 31 décembre 2020 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 8.2% des engagements au 31 décembre 2020. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Son objectif s'élève à 17.5%.

Evolution du degré de couverture

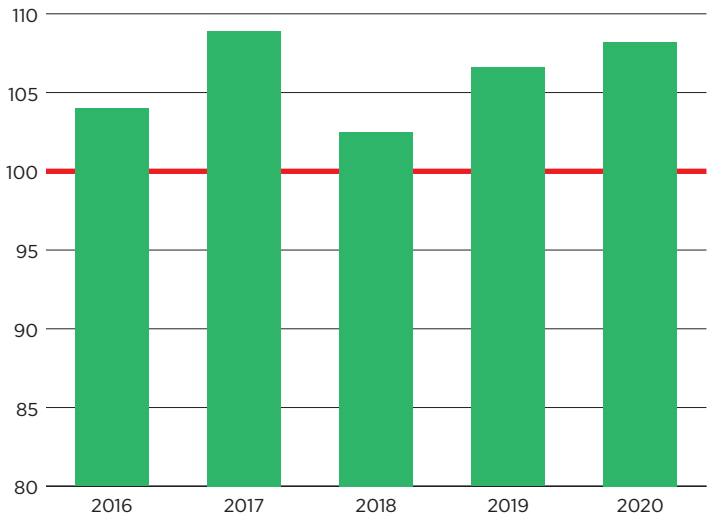

Bilan résumé

ACTIF	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Placements	**1'116'750'774**	**1'067'388'471**
Liquidités	22'758'932	14'632'570
Obligations en francs suisses	185'653'860	189'434'081
Hypothèques	990'000	990'000
Obligations en monnaies étrangères	198'142'794	192'304'155
Actions suisses	187'488'299	182'168'151
Actions Monde	165'603'940	144'750'690
Actions des marchés émergents	37'352'606	34'680'228
Placements immobiliers	279'134'299	274'847'037
Infrastructures	39'561'255	32'754'093
Autres placements alternatifs	64'789	827'466
Compte de régularisation actif	**7'482'665**	**6'615'932**
Total de l'actif	**1'124'233'439**	**1'074'004'403**
PASSIF		
Engagements	**30'435'243**	**23'211'272**
Compte de régularisation passif	**530'207**	**2'273'436**
Provisions non techniques	**5'545'000**	**5'545'000**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**1'005'596'762**	**978'377'627**
Capital de prévoyance des assurés actifs	540'523'262	531'732'629
Capital de prévoyance des rentiers	379'669'500	358'615'998
Provisions techniques	85'404'000	88'029'000
Réserve de fluctuation de valeurs	**82'126'227**	**64'597'068**
Total du passif	**1'124'233'439**	**1'074'004'403**

Compte d'exploitation résumé

	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	60'254'438	58'369'005
Prestations d'entrée	24'670'074	25'987'710
Rentes réglementaires	-27'428'581	-25'921'653
Prestations en capital	-3'853'832	-4'699'670
Prestations de sortie	-36'292'750	-37'776'082
Mouvements de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-27'219'136	-82'816'700
Charges d'assurance	-232'788	-226'286
Résultat net de l'activité de prévoyance	**-10'102'575**	**-67'083'706**
Résultat net des placements	28'835'259	111'828'023
Mouvements des provisions non techniques	0.00	-1'376'936
Autres produits et frais	-35'406	-23'202
Frais d'administration	-1'168'119	-1'219'145
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	**17'529'159**	**42'125'035**
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-17'529'159	-42'125'035
Excédent	**0.00**	**0.00**

Organisation

Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation. Il participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300167.

Organes

Assemblée des délégués des institutions
Les institutions désignent un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des institutions. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, en désignent 2. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Assemblée des délégués des assurés
Les assurés désignent démocratiquement un délégué de leur institution parmi leurs collègues assurés pour les représenter à l'Assemblée des délégués des assurés. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, bénéficient de 2 sièges. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Les prochaines assemblées des délégués se tiendront mardi 28 septembre 2021 à 17h au Centre Patronal, Paudex.

Conseil de fondation (état au 1er janvier 2021)

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Représentants des institutions	Représentants des assurés
M. Jean-Frédéric BRAILLARD, vice-pdt, CI	M. Gilbert CAVIN, président, CP
M. Patrick CHERPILLOD, CE	M. Olivier CHANGEA, CI
M. Jean-Claude PITTET, CP	M. Robert FAVRE, CP
M. Pierre Alexandre PAHUD, CE	M. Yves FROIDEVAUX, CE
Mme Nicole RAMELET, CI	M. Christian JORDAN, vice-président, CE
M. Joseph VANDERWECKENE, CP	Mme Joëlle PFISTER, CI

CP = membre de la commission des placements mobiliers
CI = membre de la commission des placements immobiliers
CE = membre de la commission des études

Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance administrative	Centre Patronal, Paudex
Expert LPP	prevanto SA, Lausanne
Contrôleur financier	PPCmetrics SA, Nyon
Expert immobilier	Immogestion SA, Paudex
Organe de révision	BfB Fidam révision SA, Renens
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de
previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social
Paudex

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 23 juin 2021

BfB Fidam révision SA

Samuel Jaccard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Guy Chervet
Expert-réviseur agréé

Frais

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à CHF 4,392 Mios, soit 0.39% des placements transparents en matière de frais en 2020 (CHF 3,840 Mios ou 0.37% des placements en 2019). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à 0.48% en 2020.

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 100.00% (97.06% fin 2019).

Frais d'administration

Les frais d'administration 2020 se sont élevés à CHF 171 par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en diminution par rapport à 2019 (CHF 186). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à CHF 357 en 2020.

Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5 % des salaires assurés.

previva | fonds de prévoyance
des professionnels du travail social

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45

www.previva.ch
info@previva.ch